



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : services extérieurs

Question écrite n° 47603

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'activité du représentant du médiateur de l'éducation nationale pour le département des Ardennes. Le médiateur de l'éducation nationale qui a été institué en décembre 1998 pour régler les problèmes et difficultés particulières surgissant entre l'administration et les personnels ou usagers de l'enseignement est entouré de 30 médiateurs académiques. Aussi, il souhaiterait connaître les résultats de l'activité du représentant du médiateur de l'éducation nationale pour le département des Ardennes.

Texte de la réponse

Comme l'honorable parlementaire a pu le constater à la lecture du premier rapport annuel du médiateur de l'éducation nationale qui lui a été adressé comme à l'ensemble de ses collègues, l'année 1999 est une année de lancement et les statistiques fournies sont volontairement globales. Pour l'avenir il est envisagé de publier des statistiques au niveau académique. Le médiateur académique de l'académie de Reims a eu à connaître de quatorze réclamations du 1er septembre 1999 au 1er juin 2000 émanant de réclamants des Ardennes. Près de la moitié de ces réclamations ont abouti à une solution plus satisfaisante par les intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47603

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3510

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4969